Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2013/169 du 27 mai 2013 portant organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;

Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

## ARRÊTE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur **BEHOK Emmanuel**, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, Matricule **608 521-J** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Secrétariat Particulier du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

<u>Article 2</u>: L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SECRETARIAT SADMINISTRATIVES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
COPIE CERTIFIE CONFORME
COPIE CERTIFIE

Yaoundé, le 3 0 JAN 2019

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Joseph DION NGUTE